

Livret d'Accueil des Apprenants en Situation de Handicap



INTRODUCTION

Bienvenue au CFA Les 3B Vitré,

Tous les apprenants en situation de handicap sont accompagnés tout au long de leur formation. Le CFA Les 3B Vitré s'engage pour tout stagiaire présentant une situation de handicap à prendre en compte ses besoins, à étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation et à l'accompagner dans ses démarches. De plus, le stagiaire en situation de handicap est invité à rentrer dans la conception des prestations.

Le CFA Les 3B Vitré se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et le CFA Les 3B Vitré ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déployerait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place. Vous y trouverez également les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

Livret à jour le 13/01/26

I. LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

1. Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant, d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap.

- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV avec notre référente handicap que vous sera demandé ce document qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- RQTH : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;
- PPS : Délivrée par la MDPH
Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoind'aménagements spécifiques.
- AAH : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- AEEH : Délivrée par la CDAPH
L'allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aidefinancière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- ALD : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).
L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

2. Qui vous accompagne ?

Vous disposez au sein du CFA Les 3B Vitré d'une Référente Handicap : Agnès GARAVAGNO
agnes@cfales3b.fr - 07 57 54 03 39

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'apprentissage et de la formation : équipe administrative, équipe pédagogique, employeurs. Elle veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Elle est votre interlocutrice privilégiée dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles.

3. Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes :

- Quand parler de mon handicap ?

À tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature au sein de notre CFA. Il vous suffit d'indiquer dans l'espace prévu à cet effet sur votre dossier d'admission que vous êtes en situation de handicap. La référente handicap du CFA Les 3B Vitré prendra alors contact avec vous.

Nous convenons alors d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

- Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec la référente handicap, celle-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

- Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référente handicap reste à votre écoute, de même que le formateur référent. Ils suivent votre évolution et assure une liaison entre vos formateurs mais aussi au sein de votre entreprise d'accueil.

Votre référente handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles elle est par ailleurs en relation.

La référente handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Votre délégué a également pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation et se tient, à ce titre, à votre disposition.

II. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout apprenant en situation de handicap, le CFA Les 3B Vitré met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation des apprenants :

- Parcours de formation adapté : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en apprentissage et en entreprise, en fonction de vos besoins et lors de vos examens
- Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés ;
- Information sur la suite du parcours après la formation : partenaires emploi (Pôle Emploi, Cap emploi, Missions Locales...), Réseau formation (sous statut scolaire, par apprentissage, en formation professionnelle continue...), formation aux techniques de recherche d'emploi ;
- Contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours : un bilan de votre formation pourra être réalisé et vous être communiqué avant la sortie du CFA (aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées...).
- Votre parcours de certification, comprenant des évaluations, des partiels, des oraux et des examens, sera adapté selon vos besoins (plus de temps pour les épreuves et supports adaptés, comme prévu dans le plan d'aménagement de votre formation).

Si programmé, voici les aménagements :

Les personnes en situation de handicap (RQTH – reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) bénéficient d'un temps supplémentaire lors des évaluations.

Un tiers du temps initialement prévu sera accordé en plus à toute personne en situation de handicap.

• POUR LA FORMATION SOMMELIER CAVISTE :

Temps initial

Validation des acquis (VA) : 20 mins

Partiel 1 :

QCM : 1h

Dégustation polysensorielle : 30 mins

Cas pratique : 30 mins

Partiel 2 :

QCM : 1h

Dégustation polysensorielle : 30 mins

Accord Mets et Vins : 15 mins

Création de carte des vins : 2h

Tiers temps pour les apprenants en situation de handicap

-> **27 mins**

-> **1h20**

-> **40 mins**

-> **40 mins**

-> **1h20**

-> **40 mins**

-> **20 mins**

-> **2h40**

Examen Final

Épreuves écrites :

- Carte des vins erronée : 30 mins -> **40 mins**
- Dégustation polysensorielle : 30 mins -> **40 mins**
- Accords Mets et Vins : 45 mins -> **1h**
- QCM : 1h15 -> **1h40**

Épreuves orales :

- Mise en situation : 8 minutes -> **11 mins**
- Soutenance du DSPP : 12 minutes -> **16 mins**

Préparation des épreuves orales : 5 minutes

-> **7 mins**

• POUR LA FORMATION BIEROLOGUE ZYTHOLOGUE :

Temps initial

Épreuve 1 Modules 1 et 3 : 1h
Épreuve 2 Module 2 : 1h30
Épreuve 3 Modules 4 et 5 : 1h30
Épreuve 4 Module 4 : 1h
Épreuve 5 Module 1 : 45 mins
Épreuve 6 Module 6 : 1h30
Épreuve 7 Module 7 : 1h30

Tiers temps pour les apprenants en situation de handicap

1h20
2h
2h
1h20
1h
2h
2h

Pour rappel

Référente handicap :

Agnès GARAVAGNO - agnes@cfales3b.fr

07 57 54 03 39

Le registre d'accessibilité est disponible à l'accueil de notre CFA.